



Cette CAP est la première depuis les élections du 4 décembre 2014.

A cette occasion vous avez porté le SNPA FO en tête avec 44, 95% ce qui lui a permis d'obtenir 3 sièges sur 5.

L'équipe du SNPA est entièrement à votre écoute, alors n'hésitez pas à sollicitez ses membres et lui envoyer vos dossiers, pour être certains de bénéficier de la meilleure défense.

Le SNPA a démontré tout au long de la CAP le manque de considération pour le corps des Attachés. Le SNPA a cité de nombreux exemples. Ce constat est également partagé par la CGC.

Le SNPA force de proposition, souhaite une politique RH ambitieuse à l'égard des Attachés.

## CAP des Attachés

03 mars 2015

### Ordre du jour



Mobilités



TA Hors Classe



T A échelon spécial HC



Questions diverses

## Mobilités

Poste	Statut du poste	Libellé	Localisation	clt	Candidatures	Attribué A	Venant de
7715	Vacant	Responsable géomatique	Strasbourg	A1	1 TFP contr.		
2024	SV	SSR et administrateur de données SIG	Strasbourg	A1 bis	1 contr.		
1916	SV	RIT	Strasbourg	A2	CTF contr.		
16368	Vacant	RTF et adjoint au RH	Sélestat	A2	2 (1 IAE, 1 contr.)		
9226	SV	Directeur d'agence études	Didenheim	A2	1 IAE		
10291	SV	Responsable du service administratif	Auxerre	A1 bis	Non demandé		
16383	Vacant	Directeur d'agence études	Dijon	A2	1 contr.		
3897	Vacant	Responsable équipe support informatique	Boigny s/Bionne	A1 bis	Non demandé		
8657	SV	Responsable pôle gestion des personnels et Adjoint RH	Lempdes	A2	2 Attachés	<b>DEBOUT Jean Philippe</b>	Lempdes
5951	SV	Responsable SST gestion sociale	Le puy en Velay	A2	1 Attaché	<b>COTTET Jean Philippe</b>	Le Puy en Velay
12188	SV	Adjoint directeur agence travaux	Boigny s/Bionne	A2	1 contr.		
6545	SV	ACS	Besançon	A2	Non demandé		
15063	SV	Responsable pole expertise droit social	Besançon	A1	Non demandé		
10505	Vacant	Responsable service appui travaux	Montbéliard	A bis	Non demandé		
10537	SV	Adjoint directeur agence travaux	Besançon	A2	4 (2 IAE, 2 contr.)		
15329	SV	RUP	Besançon	A bis	1 IAE		
8644	SV	Secrétaire Général	Versailles	A2	Non demandé		
11341	Vacant	Expert référent métier application	Nancy	A2	1 IAE		
12844	SV	Chef des services généraux	Nancy	A1 bis	2 (1 Attaché, 1 contr. B)		
13042	SV	Chef du service bois	Lunéville	A2	2 (1 Attaché, 1 contr.)		

16389	Vacant	Directeur agence études	Nancy	A2	3 (2 IAE, 1 contr.)		
13204	SV	RIT et RQT	Chambéry	A2	1 Attaché	<b>CODOL Christian</b>	Chambéry
14196	Vacant	Chef de projet environnemental	Bordeaux	A1 bis	2 contr.		
3269	Vacant	Responsable de service financier et contrôle de gestion	Ajaccio	A1 bis	1 contr. B		
8217	SV	Adjoint au DR – chef du service bois gestion durable	Cayenne	A2	1 contr.		
5830	SV	Adjoint au DR	Fort de France	A2	2 (1 IAE, 1 contr.)		
5447	Vacant	Responsable service juridique et foncier	Saint Denis	A1	Non demandé		
16393	Vacant	Juriste droit des affaires et des sociétés	Paris	A2	Non demandé		
7459	SV	Chargé de mission qualité	Paris	A2	2 (1 Attaché, 1 contr.)	<b>Vote partagé</b>	
16394	Vacant	Chef de mission coordination AMOA des systèmes d'information	Paris	A2	3 (1 Attaché, 1 IAE, 1 Contr.)		
10295	SV	Contrôleur de gestion	Paris	A1 bis	Non demandé		
11599	Vacant	Chef de projet GA-GTA paie privée	Paris	A2	1 Attaché  1 contractuel		
16395	Vacant	Chef de projet SIRH Sénior	Paris	A2	1 Attaché	<b>Vote partagé</b>	
9970	SV	Juriste ressources humaines	Paris	A2	4 (3 Attachés, 1 contr.)	<b>MAULNY Carole</b>	DG
15243	SV	Chef du pôle éditorial	Paris	A2	Non demandé		
8017	SV	Responsable des systèmes informatiques	Paris	A1 bis	Non demandé		
10594	Vacant	AMOA GINCCO-SEQUOIA	Paris	A2	1 Attaché		
14433	SV	Responsable national SIG	Paris	A2	Non demandé		

## Accueil en PNA

Poste	Libellé	Localisation	clt	Attribué A	Grade
7176	ACS	Dijon	A2	CESARI Laurent	Inspecteur divisionnaire
13232	ACS	Toulouse	A2	SAULCHOIR Dominique	Inspecteur divisionnaire
7221	ACS	Nancy	A2	PEIGNIER Maryse	Inspecteur divisionnaire

## Postes discrétionnaires

Thierry Bonnaure Attaché principal d'administration de l'Etat est nommé directeur de l'agence travaux Méditerranée et détaché dans l'emploi de direction groupe II

## Avancement au grade de Hors Classe

### Conditions statutaires :

- Etre au 6<sup>e</sup> échelon du grade de principal

Les intéressés doivent justifier :

#### Article 24-1

1° De six années de détachement dans un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 1015 et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite durant les dix années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement ;

Les services accomplis auprès des organisations internationales intergouvernementales ou des administrations des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen sur des emplois de niveau équivalent sont également, sous réserve de l'agrément préalable du ministre chargé de la fonction publique, pris en compte pour le calcul des six années requises.

#### Article 24-2

2° Ou de huit années d'exercice de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet, ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, durant les douze années précédant la date d'établissement du tableau d'avancement. Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement dans un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à l'indice brut 966.

**A titre dérogatoire et jusqu'au 31 décembre 2016 les conditions prévues au 1° sont réduites à 4 ans et celles prévues au 2° sont réduites à 5 ans.**

**Les fonctions prises en compte pour l'application du 2° de l'article 24 du décret du 17 octobre 2011 susvisé sont les suivantes :**

1. Chef de bureau ou de département en administration centrale.
2. Chef d'une structure chargée d'assumer la gestion des affaires générales d'un secrétariat général, d'une direction d'administration centrale ou d'un service à compétence nationale et portant l'intitulé de secrétaire général, chef de cabinet ou directeur de cabinet.
3. Chef du bureau d'un cabinet ministériel.
4. Chef d'un projet nécessitant la coordination de plusieurs services dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique, notamment : « chef de mission LOLF », « chef de projet miroir opérateur national de paye (ONP) », « chef de pôle d'expertise et de services (PESE) », « chef de plate-forme Chorus » et « chef d'une mission en lien avec la réforme de l'Etat ».
5. Dans les services déconcentrés, toutes les fonctions de deux niveaux au plus inférieures à celles de préfet, de recteur, de directeur interrégional, de directeur régional ou de directeur départemental, sous réserve des dispositions figurant dans les arrêtés fixant la liste des fonctions ministérielles spécifiques.
6. Chargé de mission auprès d'un secrétaire général pour les affaires régionales.
7. Fonctions équivalentes à celles mentionnées aux 1 à 6 ci-dessus, exercées en position d'activité ou de détachement dans un corps autre que le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ou dans un cadre d'emplois.

**Outre les fonctions énumérées dans l'arrêté du 30 septembre 2013 susvisé, les fonctions spécifiques exercées à l'Office national des forêts qui peuvent être prises en compte pour l'application du 2° de l'article 24 du décret du 17 octobre 2011 susvisé sont les suivantes :**

I. – Au siège :

- a) Directeur central ;
- b) Chef de département ;
- c) Chef d'un projet dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique nationale portée par l'établissement nécessitant, le cas échéant, la coordination de plusieurs services ;
- d) Expert de domaine confirmé sur des politiques stratégiques ;
- e) Auditeur à l'inspection générale.

II. – Dans les territoires :

- a) Directeur délégué territorial ;
- b) Directeur régional ;
- c) Directeur d'agence territoriale ;
- d) Directeur d'agence travaux ;
- e) Chef d'un service fonctionnel en direction ou délégation territoriale ;
- f) Secrétaire général d'une direction régionale de plus de 100 agents et salariés (y compris ouvriers forestiers).

## Evolution des effectifs du grade de Hors Classe

(Arrêté du 30 septembre 2013 – article 1er)

Année	% des effectifs du corps	Nombre d'agents en cumulé
2013	3	4
2014	5	7
2015	7	10
2016	9	
2017	10	

## Tableau d'avancement 2015

Le nombre d'agents pouvant être promus est calculé ainsi :

Effectifs au 31 décembre 2014

$155 \times 7\% = 10,85$

Soit  $10 - 7 = 3$

Nombre d'agents remplissant les conditions :

Au titre de l'article 24-1	Au titre de l'article 24-2
3 (dont 3 chefs de mission)	12 (dont 11 chefs de mission)

Structures	Nombre d'agents	Classés	Non proposé	promus
Corse/DOM	1		1	
Franche Comté	1	1		
Direction Générale	3	3		
BCA	1	1		
Méditerranée	1	1		
Rhône Alpes	1	1		1
IDF-NO	2	2		1
COAL	1	1		1
Sud-Ouest	1	1		
Total	12	11	1	3

Nom	Prénom
DUCRUET	Bernard
AUFFRET	Alain
JOUCLA	Véronique

Les nominations interviendront au 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le SNPA demande à obtenir pour le prochain tableau d'avancement, un relevé du parcours professionnel de chacun des agents remplissant les conditions statutaires. En effet il est important de connaître tous les postes occupés dans le corps des Attachés. L'avis de la CAP doit être émis au regard de tous les éléments.

## Avancement à l'échelon spécial de Hors Classe

### Conditions statutaires :

Peuvent être inscrits à l'échelon spécial, les attachés d'administration hors classe justifiant de trois années d'ancienneté dans le 7e échelon de Hors classe ou qui ont atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un groupe hors échelle.

### Possibilités

L'effectif de l'échelon spécial de Hors Classe correspond à 20 % d'agents Hors Classe  
(Arrêté du 30 septembre 2013 – article 2)

3 agents remplissent les conditions

#### Au titre de 2014

$7 \times 20\% = 1,4$  arrondi à 1 possibilité

Hélène	FAVAREL	DT Sud-Ouest
--------	---------	--------------

#### Au titre de 2015

$10 \times 20\% = 2$

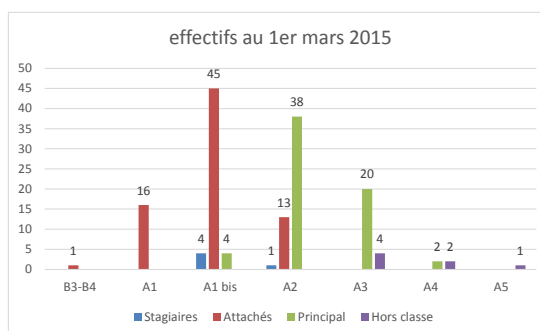
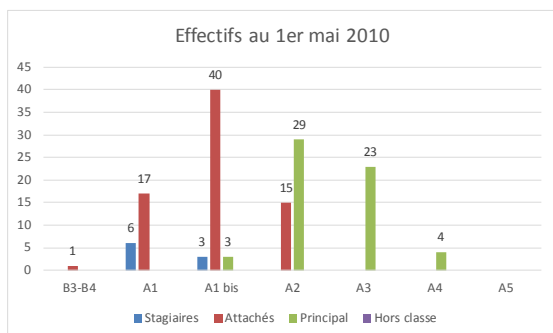
Soit  $2 - 1 = 1$  possibilité

Jacques	LIAGRE	Direction Générale
---------	--------	--------------------

## Départs en retraite







Poste	Libellé	Localisation	statut	Nom Prénom	Date
10291	Responsable du service administratif	Auxerre	Attaché	AMBROISE Christian	01/04/2015

## Effectifs



## Suites données à la CAP du 13 juin 2014





### MOBILITES

-  **M. Stephan GOUIN** affecté au poste 7597 - Responsable santé, sécurité au travail (A2) à Paris - Direction générale - DRH - Département SST à compter du 1er février 2015.
-  **Mme Elodie JOUSSEAUME** affectée au poste 5417 - contrôleur de gestion (A1bis) à Paris - Direction générale - DEF - département finances et performances à compter du 1er février 2015.
-  **Mme Dominique BALLAND** affectée au poste 15602 - chargée de mission patrimoniales - responsable national assurances (A1bis) à Paris - Direction générale - DEF - département achats, patrimoines et investissements à compter du 1er décembre 2015.
-  **Christian CHAPUIS** affecté au poste 16166 - responsable budget et de l'assistance administrative et juridique (A2) à Paris - direction générale - DCBS à compter du 1er février 2015
-  **Jean-Luc HING** affecté au poste 13375 - responsable national paye (A2) à Paris - direction générale - DRH - Département pilotage et gestion à compter du 17 février 2015
-  **Florence TUROT** accueil en détachement et affecté au poste 8510 - responsable national immobilier bâti (A2) à Paris - direction générale- DEF - Département achats, patrimoines et investissements à compter du 1er décembre 2014




## NOMINATIONS

Tableau d'avancement au grade de principal : à compter du 1er juillet 2014

-  M Gaël SOLIN est nommé Attaché principal d'administration de l'Etat
-  M Christian CHAPUIS est nommé Attaché principal d'administration de l'Etat
-  M Marc COULON est nommé Attaché principal d'administration de l'Etat
-  M Hugues MAURY est nommé Attaché principal d'administration de l'Etat

## Radiation du TA au choix 2014 :

-  M Paul MASSET est radié du tableau d'avancement pour l'accès au choix au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat

## Questions diverses

### Principalat

5 collègues demandant une mobilité sur poste A2 souhaitent valider leur principalat. 1 Seul a obtenu satisfaction au cours de cette CAP.

Le SNPA s'est fortement battu avec arguments à la clé pour faire évoluer la position du DRH. Le DRH a toutefois face à l'insistance du SNPA accepté de revoir la situation de trois d'entre eux dans le cadre du groupe de travail sur les parcours professionnels.

Le SNPA souhaite - pour les Attachés lauréats de l'examen professionnel - faire évoluer les règles de nomination en termes de durée sur le poste, afin de les aligner sur les 6 ans retenus pour le choix. Actuellement un lauréat de l'examen ne peut pas être nommé sur un poste A2 s'il a plus de 3 ans sur celui-ci.

### Parcours professionnels

Le SNPA souhaite que le dossier évolue rapidement, car il a déjà beaucoup travaillé. Le SNPA demande la tenue d'une réunion pour l'ensemble des corps de cadres. Le DRH donne son accord précisant que ce dossier devrait aboutir pour la fin du 1er semestre 2015. Pour les experts de domaines, le MAAF poursuit ses travaux.

### Concours

Le SNPA demande l'ouverture d'un concours interne d'Attaché pour permettre aux SA d'avoir un déroulement de carrière en interne, et ainsi de répondre aux besoins de l'Etablissement. Le SNPA cite la Caisse des dépôts et consignations - qui organise un concours d'attaché - afin de démontrer qu'il y a une possibilité de promotion dans la catégorie A en dehors des IRA. Le DRH va étudier cette proposition

Pour assurer un avenir au corps des Attachés, il faut au moins maintenir les effectifs actuels, mais le SNPA souhaite aller au-delà en les faisant croître. L'organisation de concours et l'arrêt simultané du recrutement de contractuels sont deux mesures à mettre en œuvre.

Par ailleurs, 2 IRA seront recrutés en septembre prochain, l'un à Auxerre, l'autre à la DG.

## Suite donnée à l'issue de la CAP

Le SNPA a dénoncé le non-respect des engagements du chef de département DPG sur un certain nombre de dossiers. Le SNPA a obtenu que dorénavant un suivi des questions diverses soit systématiquement abordé au début de chaque CAP. Le DRH reconnaît que cela est fait pour les autres structures et qu'il est normal que cela soit fait pour la CAP des Attachés.

## Poste de SG de Grenoble

En réponse à la demande du SNPA, nous apprenons qu'une demande détachement est en cours sur le poste de SG de Grenoble (A2). Le SNPA s'en réjouit, mais regrette le temps perdu pour pourvoir ce poste, dès lors qu'une candidature d'Attaché principal avait été exprimée en juin 2014.

## Chef de mission

Le SNPA a dénoncé la lenteur de traitement du dossier concernant l'accès à l'échelon spécial de chef de mission, précisant que sur les 2 dossiers en cours, un agent est déjà parti en retraite. Sur insistance du SNPA, le DRH s'engage à répondre sous quinze jours.

Le SNPA signale que les nominations dans le grade de Hors classe doivent conduire à abandonner le détachement dans l'emploi de chef de mission.

Sur les 18 postes de chef de mission dédiés aux Attachés, seulement 12 sont actuellement occupés. Le SNPA demande que l'on identifie tous les collègues remplissant les conditions de manière à avoir de nouveau, 18 chefs de mission.

## Désignation d'un référent Attaché

Sur insistance du SNPA le DRH s'engage à nommer sous 15 jours, au sein de DPG, un référent pour une gestion personnalisée des Attachés. Régis MICHON dit que la lettre de mission de l'IG concernant une gestion personnalisée pourrait même être distribuée au cours de cette CAP. Le SNPA attend la communication de cette lettre dans les meilleurs délais.

### Les membres de la CAP.

**Marc Coulon, Jean Philippe Cottet, Catherine Queffeuilou, Sophie Lacorre, Thierry Desboeufs, Stéphane Guoin**